



Conseil Communal

LÉGISLATURE 2016- 2021

Feuille

1162

PROCÈS-VERBAL N° 43

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

Salle des séances du Conseil communal, salle Omnisports, Blonay

Présidence : Mme Laura Ferilli, Présidente du Conseil communal

Scrutateurs : M. Fabrice Borlat
M. Claude Bovey

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissières :

Arrivées tardives : Mme Lucienne Vodoz
Mme Diane Ciurlia

Sont présent·e·s : 49 Conseillères et Conseillers communaux (sur 64)

Excusé·e·s (13) : Mmes Lisa Balsiger, Adeline Cardinaux,
MM. Erwan Cuche, Albert-Edouard Fahrni, Xavier Grandjean,
Pascal Gréverath, Sylvain Guillaume-Gentil, Jacques Laurent,
Windsor Mills, Cédric Montet, Pierre Piralli, Robin Shah, Jean-
Pierre Steiner

Non excusé (2): Mme Lory Balsiger, M. David Béguelin

ORDRE DU JOUR

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal est convoqué le **mardi 29 juin 2021 à 20h30**, à la salle omnisports de Blonay.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal **No 42** de la séance du **25 mai 2021**
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Municipalité

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

4. **Assermentation d'un conseiller communal (PS)**
 - 4.1 *Présentation du candidat élu par le Bureau du Conseil*
5. **Préavis municipal n° 10/21**, relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 187'288.35 pour la construction de l'Espace Régional des Pléiades
 - 5.1. Rapport de la commission des finances
6. **Préavis municipal n° 11/21**, relatif aux comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera
 - 6.1. Rapport de la commission intercommunale de gestion
7. **Préavis municipal n° 12/21**, relatif à la gestion et aux comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 7.1. Rapport de la commission intercommunale de gestion
8. **Préavis municipal n° 13/21**, relatif à une demande de crédits complémentaires au budget 2020
 - 8.1. Rapport de la commission de gestion
9. **Préavis municipal n° 14/21**, relatif au rapport de gestion et aux comptes 2020 de la Commune de Blonay
 - 9.1. Rapport de la commission de gestion
10. **Préavis municipal n° 17/21** relatif à la zone réservée et son règlement
 - 10.1 Rapport de la commission d'étude
11. Interpellations, motions, postulats et pétitions.
12. Propositions individuelles, observations et vœux.

Mme la Présidente

Bonsoir et bienvenue à toutes et tous.

J'ai le plaisir d'ouvrir cette 43^{ème} séance de la législature.

Je vous précise que :

- La convocation comportant l'ordre du jour a été envoyée par courriel ou par poste dans le délai réglementaire de 10 jours.
- Un exemplaire de la convocation a été adressé à Monsieur le Préfet, qui n'a pas émis d'objection.
- La cloche de la chapelle St-Antoine a sonné une demi-heure avant l'ouverture de la présente séance.

Je vous rappelle que nos débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Appel

Mme la Présidente procède à l'appel.

Avec 49 conseillères et conseillers présent-e-s sur 64, l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint et qu'en conséquence notre assemblée peut légitimement délibérer.

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

Dès lors, je déclare notre séance ouverte, en implorant, comme cela est écrit dans l'art. 60 de notre règlement, la bénédiction divine sur les travaux du Conseil.

Procès-verbal

Le procès-verbal de notre séance sera tenu par notre secrétaire, Madame Céline Morier, que je remercie par avance.

Récusation

Je vous rappelle, selon l'article 59 de notre règlement, le devoir de récusation qui vous incombe.

Ordre du jour

Mme la Présidente a reçu une pétition intitulée : « Vélos / VTT de descente entre Les Pléiades et Blonay ».

Un postulat a été déposé, il s'agit de « REBSL pour une augmentation des places d'accueil avec une augmentation des coûts salariaux. »

L'ordre du jour étant suffisamment chargé pour cette soirée, Mme la Présidente propose de traiter ces deux documents lors de la séance du prochain Conseil communal.

Il sera procédé à une assermentation que Mme la Présidente propose de placer en point :

4. Assermentation d'un conseiller communal (PS)

4.1 Présentation du candidat élu par le Bureau du Conseil

en renumérotant les points suivants.

Les communications municipales 05/21, 06/21 et 07/21 étant arrivées il y a environs 4 jours, il est également proposé de les inscrire sur l'ordre du jour de la prochaine séance, car les discussions risquent d'être longues.

Mme la Présidente demande si l'une ou l'un des conseillers à une objection à faire concernant ces propositions ou souhaite une modification de l'ordre du jour.

M. Pierre Barbey

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je propose que nous traitions le point 10 si nous avons le temps, car il est difficile d'estimer avant le début de la séance combien de temps vont prendre les autres points.

Mme la Présidente

Cette proposition est impossible car nous devons voter un ordre du jour proposé et traiter les points prévus. Nous passons au vote de l'ordre du jour.

VOTE adoption de l'ordre du jour :

35 OUI

7 NON

5 abstentions

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

L'ordre du jour et accepté, nous pouvons débiter nos délibérations.

1. Approbation du procès-verbal No 42 de la séance du 25 mai 2021

Mme la Présidente ouvre la discussion sur la rédaction du procès-verbal.
La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal n° 42 de la séance du 25 mai 2021, sont priés de le manifester en levant la main.

Le procès-verbal n° 42 de la séance du 25 mai 2021 est **accepté** par 45 OUI
0 NON
2 abstentions

Je remercie notre secrétaire Madame Céline Morier pour la qualité de ses PV.

2. Communications du bureau

Cartons de vin

Les cartons sont là, peut-être que vous le savez ou pas, mais la confection des cartons de vin cette année a été plus que laborieuse. Tout s'est finalement bien passé à la Cave de Vevey Montreux. Je vous laisse le soin de prendre vos cartons et pour ceux et celles qui ne peuvent pas les prendre ce soir, ils seront déposés au carnotzet de la maison de commune. Vous pourrez aller les chercher.

Indemnités

Vous avez également reçu les enveloppes des indemnités, grâce à l'apprenti des finances, ainsi que la somme sur vos comptes en banque.

Correspondance :

- Datée du 9 juin 2021 et reçu le 11 juin, la démission de notre collègue Madame Adeline Cardinaux. J'ai communiqué le 11 juin à M. Sesseli, chef de groupe du Parti socialiste de Blonay, le délai de 5 semaines pour proposer une nouvelle candidature. *Lecture de la lettre annexe 1*
- Daté du 11 juin, un courriel de notre collègue Madame Michèle Perrelet qui démissionne du groupe Verts et Ouverts pour devenir une membre sans parti. Elle garde ses fonctions au sein du SIGE et de l'ASR, après entente entre tous les groupes politiques. *Lecture de la lettre annexe 2*
- Daté du 9 juin, un courriel d'un citoyen de Blonay, M. Toni Cerrone, au sujet des prochaines élections communales et de soirées publiques. *Lecture de la lettre annexe 3*
- Datée du 23 juin, une réponse des Municipalités au sujet de demandes des présidences des Conseils communaux pour l'organisation des locaux et de l'informatique pour la nouvelle législature. *Lecture de la lettre annexe 4*

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

- Datée du 23 juin, une réponse du secrétaire communal suite à ma demande du 18 juin pour l'organisation de soirées de rencontre avec la population en vue des élections communales. *Lecture de la lettre annexe 5*
- Datée du 28 juin, un courrier du secrétaire communal au sujet de l'achat d'un système de vote électronique. *Lecture de la lettre annexe 6*
- Daté du 28 juin, un courriel de démission du Conseil communal de notre collègue Monsieur Windsor Mills avec effet immédiat. J'ai avisé Monsieur Jean-Marc Nicolet, chef de groupe des Verts et Ouverts, du délai au 3 août pour proposer une nouvelle candidature. Après cette date la place restera vacante. *Lecture de la lettre annexe 7*
- Datée du 21 juin mais reçue le 28 juin, une pétition des Riverains du Chemin des Sîtes. Elle sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil, elle concerne la descente de Blonay à St-Légier par des VTT qui sont irrespectueux de l'environnement et des habitants.

Séances du conseil :

La Municipalité souhaite annuler la prochaine séance du Conseil communal du mois d'août. Le bureau a voté à la majorité pour accepter cette annulation.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 28 septembre 2021 à la salle Omnisports à 20h30.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Vice-Syndic

La Municipalité a le plaisir de vous informer que M. Jean-Luc Chabloz exercera la fonction de vice-syndic jusqu'au terme de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Autoconsommation - Salle omnisports et Bahyse I, II, et III

La consommation de l'énergie produite par des panneaux photovoltaïques devait se faire, jusqu'il y a peu, par le même bâtiment que celui où se situait l'installation.

Profitant de l'évolution législative, la municipalité a saisi cette occasion pour soutirer une partie de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques de la salle omnisports de Bahyse et de l'amener dans les collèges de Bahyse.

Cette action permettra d'augmenter notre part d'autoconsommation d'env. 25'000 KWh à un peu plus de 40'000 kwh très prochainement. Les travaux (d'un montant d'environ CHF 281'000.00) sont actuellement en cours et seront pris en charge par le préavis 11/20.

Le retour sur investissement est estimé à 4 ans.

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants - Gouvernance

Pour donner suite à l'intervention de Mme Ferilli, lors du point « divers » du Conseil communal de Blonay du 25 mai dernier, les Municipalités tiennent à porter à la connaissance des deux Conseils communaux les informations suivantes :

« Dans la vision stratégique qui est la leur, les Municipalités restent persuadées que la mise en place du cadre d'une politique publique, en l'occurrence celle de l'accueil des enfants, doit rester de leur compétence. Force est de constater que le Conseil de Fondation fait de la politique, en lieu et place de ce qui est attendu par les exécutifs à savoir opérationnaliser les visions qui sont prises par les autorités. »

Il en résulte en effet de fortes tensions depuis quelques années. Ces tensions sont également ressenties par nos représentants municipaux au Conseil de Fondation, qui y sont régulièrement minorisés.

Des décisions sont prises à la majorité du Conseil de Fondation avec lesquelles nous ne sommes pas en accord. Nous pouvons citer en exemple la nomination des responsables de structures, désormais en qualité de directrices, pour des structures variant de 1.3 à 13 EPT ou l'augmentation des taux d'encadrement au-dessus des prescriptions obligatoires avec des conséquences importantes sur les coûts.

Le point central des dissensions découle de la nouvelle Convention Cantonale Collective de Travail du secteur de l'accueil de jour de l'enfance.

Les aménagements à cette CCCT voulus par la majorité du Conseil de Fondation sont pour le moins surprenants, plutôt que de l'appliquer telle quelle, comme c'est le cas dans près de 150 structures de ce canton.

Alors que le coût d'une place d'accueil dans notre réseau reste parmi les plus élevés du canton ces dernières années, les Municipalités refusent que de nombreux avantages continuent d'être négociés et attribués au personnel de la Fondation au lieu d'appliquer sans modification, et à l'instar de ce qui se fait ailleurs dans le canton, la CCCT qui par ailleurs est négociée par les partenaires sociaux au niveau cantonal, via une commission paritaire.

Nous ajoutons que les Municipalités ont soutenu le principe du maintien des droits acquis salariaux, mais que la CCCT doit être appliquée en force pour les nouveaux engagements.

Les représentants des Municipalités se fient aux lettres de missions telles que décidées collégialement et pour ce cas à l'unanimité dans les deux exécutifs. Il y a donc clairement de notre point de vue un souci de gouvernance sachant, par exemple, que les représentantes et représentants des Conseils communaux n'ont, quant à eux, pas de lettre de mission. Alors que les Conseils communaux pensent peut-être à juste titre que les Municipalités « ont la main » sur la gouvernance de la Fondation, il est plus que temps de démontrer que dans les faits nous ne sommes que des financeurs et que nous n'avons un bras de levier qu'au travers du budget. Ce n'est pas acceptable, s'agissant d'une politique publique comme décrit plus haut.

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

Les Municipalités se plaisent à relever l'excellente qualité de l'accueil dans nos structures et comme celles des prestations offertes par le personnel de la Fondation pour l'accueil de nos enfants, et tout spécialement durant la période de pandémie que nous traversons. Il est cependant regrettable que des tensions politiques entre la majorité du Conseil de Fondation et les Municipalités, puisqu'il ne s'agit que de cela, perturbent le travail quotidien des équipes, parfois avec un sentiment d'être pris en otage.

Ces désaccords plombent aussi les plans de développements de notre réseau, les exécutifs ne souhaitant pas nécessairement aller rapidement de l'avant tant que les questions de gouvernance ne sont pas résolues et les coûts maîtrisés.

Au vu de ce qui précède et face à une situation plutôt bloquée, quelques pistes sont à envisager afin de sortir de l'ornière. Les Municipalités reviendront à l'automne pour présenter des options concrètes qui permettront aux Conseils communaux de déterminer le cadre qui devra être appliqué.

Monsieur Jean-Luc Chabloz, Vice-syndic

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Préavis municipal n° 16/21 - Cojonnex - Picson - Adjudication - Changement de fenêtres

Suite à l'appel d'offre sur les marchés publics, nous avons reçu en retour 3 offres, sur 6 demandes envoyées.

La première offre, le bois des fenêtres provenait d'Allemagne, le délai de livraison et la pose était prévu pour les vacances de cet été.

La deuxième offre, de fabrication régionale, le délai de livraison prévu en deux temps, soit 1ère livraison aux vacances d'automne, suite de la livraison début 2022

La troisième offre, de fabrication régionale, le délai de livraison prévu pour les vacances scolaires de cet été mais avec un prix de plus de CHF 50'000.- par rapport à la deuxième offre.

Les contraintes des marchés publics ne nous permettant pas d'adjuger au troisième prestataire, votre municipalité a pris la décision d'adjuger au deuxième prestataire la fourniture et la pose des fenêtres du bâtiment de Cojonnex.

Ces travaux s'effectueront durant les vacances scolaires d'automne puis suivront les travaux de l'isolation périphériques. Pendant les vacances scolaires de cet été, nous commencerons les travaux intérieurs de préparation, notamment la modification de la chaufferie.

Monsieur Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Installation de diverses autorités

Lors de la séance d'installation du Conseil intercommunal de l'ASR qui s'est déroulée le mardi 22 juin dernier à St-Légier, le Préfet Roland Berdoz a procédé à

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

l'assermentation des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction pour la nouvelle législature. Pour les communes de St-Légier-La Chiésaz et de Blonay, les mêmes Conseillères et Conseillers ont été nommés, soit pour Blonay Mmes Chevallaz-Belotti, Vouilloz, Perrelet et Young-Rarden, ainsi que MM. Cardinaux et Chabloz. Mme Young-Rarden est élue à la commission de gestion et Mme Vouilloz est la suppléante. Concernant le Comité de Direction, je suis le délégué de Blonay et ai été réélu à la Présidence.

M. le Préfet a rappelé que les représentants des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz étaient nommés jusqu'au 31 décembre 2021 et que la nouvelle commune devrait désigner ses nouveaux membres.

Lors de la séance d'installation du Conseil intercommunal de l'ARAS Riviera qui s'est déroulée le mercredi 23 juin à La Tour-de-Peilz, Madame le Préfet Florence Siegrist a procédé à l'assermentation des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction pour la nouvelle législature. Pour les communes de St-Légier-La Chiésaz et de Blonay, les mêmes Conseillers ont été nommés, soit pour St-Légier-La Chiésaz M. Thierry Georges et pour Blonay votre serviteur. Mme Antoinette Siffert représentera nos deux communes au sein du Comité de Direction. Mme Christine Chevalley, Syndique de Veytaux et Députée, assumera la fonction de Présidente du CoDir pour la législature.

Madame le Préfet a elle aussi rappelé que les représentants des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz étaient nommés jusqu'au 31 décembre 2021 et que la nouvelle commune devrait désigner ses nouveaux membres qui entreront en fonction le 1er janvier 2022.

M. Christophe Schneiter, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Projet Perséides - Participation de la Commune de Blonay

La Municipalité a décidé de poursuivre pour la deuxième année sa collaboration avec le projet Perséides. Le but est d'éteindre l'éclairage public dans la nuit du 12 août 2021 entre 22.00h à 04.00h afin de permettre à la population de se réappropriier la nuit une fois par année, et si le ciel est découvert, de profiter d'admirer les 200 étoiles qui pourraient être visibles.

Desserte des forêts protectrices Pré de Planches - Bois Dévin / Préavis municipal n° 10/19 - Décompte final

Ce préavis prévoyait un montant de CHF 200'000.00 et une participation communale de CHF 60'000.00 après déductions des subventions.

Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 163'187.10. et les subventions à CHF 119'140.40.

Le coût à la charge de la commune après déduction des subventions se situe à hauteur de CHF 44'046.70.

Chemin de Chenalettaz / Aménagements routiers - Préavis municipal n° 15/21 – Recours

Lors de sa séance du 25 mai 2021, votre conseil acceptait le préavis municipal n° 15/21, relatif à une demande de crédit de CHF 1'034'000.00 pour les travaux

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

d'aménagements routiers et piétonniers du chemin de Chenalettaz entre la route des Deux Villages et la route de Vevey.

Par courrier du 22 juin, la Cour de droit administratif du Tribunal cantonal (CDAP) a informé les municipalités de Blonay et St-Légier - La Chiésaz du dépôt d'un recours contre leur décision d'adjudication des travaux de génie civil. L'effet suspensif est provisoirement accordé au recours. En conséquence, il est fait provisoirement aux municipalités de conclure tout contrat sur le marché litigieux.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de cette affaire.

Groupement forestier de la Veveyse / Rétrocession du bénéfice bois-énergie

Par courrier du 20 juin 2021, le Groupement forestier de la Veveyse a signalé à notre autorité qu'à la faveur des excellents comptes 2020, une rétrocession du bénéfice a été votée par l'Assemblée générale le 1er juin 2021. En effet, la production d'énergie des chauffages à distance de Blonay et Vevey continue de progresser avec une production totale pour 2020 de plus de 14 millions de kwh. Un montant forfaitaire de CHF 2'000.- par commune membre ainsi qu'un montant de CHF 138'000.- va être redistribué en fonction du volume de bois exploité durant l'année 2020. Pour la Commune de Blonay cela représente un total de CHF 92'460.-.

Les comptes positifs du Groupement et la vision à moyen terme encourageante ont motivé le comité et l'assemblée dans cette prise de décision. Chaque propriétaire est bien entendu libre d'attribuer ce versement comme bon lui semble. Toutefois, le comité du Groupement recommande de promouvoir l'utilisation de la ressource bois, l'amélioration de l'accueil en forêt, la communication ou encore la préservation de la biodiversité.

A noter que les très bons chiffres accumulés depuis quelques années dotent le Groupement d'une bonne capacité d'autofinancement qui pourrait être utilisée en cas d'investissement futurs utiles à l'entretien des forêts publiques et privées de la région.

Monsieur Jean-Marc Zimmerli, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Harmonisation informatique des communes fusionnées

Quand vous êtes arrivés vous avez dû trouver le texte de cette communication sur votre place.

Comme convenu lors de l'acceptation du préavis 08/21, nous avons informé les CoFi des deux communes des travaux du COPIL et des choix que celui-ci avait fait et qui a été avalisé par les Municipalités.

Avec les compléments qui sont indiqués dans la communication de ce soir, nous avons couvert la totalité des postes qui devraient être implémentés, déployés d'ici la fin de l'année. Cela veut dire que les montants sont à peu près connus, je souhaite préciser qu'une économie de CHF 20'000.- est encore possible, vu qu'il reste un logiciel pour lequel un choix n'a pas été définitivement arrêté, il y en a deux qui sont ballants. La différence de coût entre les deux solutions est de l'ordre de CHF 20'000.- et nous avons choisi de garder les chiffres les plus élevés dans ceux qui vous sont présentés.

Si cette économie est réalisée, la bonne nouvelle c'est que nous arriverons à rentrer dans le cadre du montant qui nous a été octroyé avec ce préavis.

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

Mme la Présidente

Y a-t-il des questions ou des remarques par rapport à ces communications municipales ?

M. Olivier Commend

Madame la Présidente Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Comme j'imagine chacun le sait je suis membre du Conseil de Fondation du réseau REBSL depuis maintenant 8 ans et accessoirement membre du Bureau exécutif.

Je vais essayer d'être bref mais je tiens tout de même à préciser certaines choses pour une meilleure compréhension du fonctionnement de la Fondation

Il y a une douzaine d'années le réseau se développant il avait été décidé de créer une Fondation pour gérer le réseau de l'enfance REBSL au lieu par exemple d'avoir créé un service inter communal

Partant de là les autorités de l'époque avaient accepté de déléguer à la Fondation certaines de leurs responsabilités, les leurs se limitant désormais aux décisions stratégiques ayant trait au développement du réseau, à l'ouverture de nouvelles structures ou de nouvelles places, à l'acceptation des budgets annuels et des comptes etc. A ce propos je tiens à préciser que durant ces dernières années les comptes de la Fondation n'ont jamais excédé le budget accordé par les municipalités, 2020 mis à part COVID oblige

Là où le bât blesse depuis environ 2 ans concernant les relations entre la Fondation et les 2 municipalités c'est qu'à mon avis ces dernières veulent s'immiscer dans certains sujets concernant l'opérationnel du réseau alors qu'elles ont délégué ces responsabilités à la Fondation et à son CoFo, cherchez l'erreur....

Juste une précision que je tiens à apporter ; quand je parle des 2 municipalités il s'agit de décisions de la majorité des membres des 2 exécutifs. Or à l'intérieur de ces exécutifs si leurs 2 délégués actuels au sein du CoFo connaissent bien les spécificités de la petite enfance je ne suis pas sûr que ce soit le cas de la majorité des autres membres de ces 2 organes ...

Les membres du CoFo regrettent également le ton employé dans certains courriers des exécutifs à la Fondation, ton mêlant parfois une certaine forme de chantage et d'injonctions oubliant parfois le fameux adage que « convaincre est toujours préférable à imposer ».....

Je vous donne juste 2 exemples concrets de l'intervention des municipalités pour des sujets opérationnels : le CoFo avait décidé en fin d'année 2019 de procéder à une augmentation des salaires du personnel de la Fondation (pour mémoire la Fondation a pour des raisons évidentes une grille salariale différente de celle des communes mais n'a en revanche pas et de loin les conditions de LPP aussi généreuses que celles des communes) bref la majorité des membres du CoFo avait décidé d'augmenter les salaires. Apprenant cela nos exécutifs avaient convoqué le président de la Fondation afin de lui demander des explications concernant ces augmentations de salaires

Plus récemment et c'est certainement la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et qui nous amène ici aujourd'hui le CoFo suite à la demande des exécutifs a examiné la possibilité pour le personnel de notre Fondation d'adhérer à la nouvelle CCCT cantonale en demandant que la grille salariale de la FSAE soit appliquée à notre personnel, grille n'étant entre parenthèses qu'indicative. Nous avons dès lors étudié les conséquences d'une telle application à cette nouvelle grille salariale pour notre personnel et nous nous sommes rendus compte que le différentiel entre la grille

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

actuelle et la nouvelle serait par trop pénalisante pour la quasi majorité de notre personnel. Il faut en effet se rappeler que bon nombre de notre personnel travaille à moins de 50% et que dès lors même une diminution de salaire de frs 100 est très pénalisante. Nous avons de plus comparé nos conditions salariales (salaires et LPP) avec celles des réseaux environnants (REVE et REM) tant le marché de l'emploi de la petite enfance est « sec ». Après avoir fait un énorme travail de comparaisons et de simulations et dans le but de répondre à la demande de nos exécutifs que notre personnel adhère à la nouvelle CCCT cantonale la majorité des membres du CoFo (à 7 contre 3) a proposé à nos exécutifs d'adopter la nouvelle CCCT cantonale avec une grille salariale « intermédiaire » entre l'actuelle et celle de la FSAE. Cette approche ayant pour but de répondre aux vœux de nos exécutifs et en plus de diminuer la masse salariale progressivement (d'environ frs 40'000.- la première année jusqu'à environ frs 140'000 en année 5)

Apparemment la proposition du CoFo a été à nouveau rejetée par la majorité des membres des exécutifs qui nous a indiqué je cite « qu'elles vont adresser une communication orale au sujet de ce dossier aux membres des conseils communaux ». La majorité des membres du CoFo regrette que ce sujet soit porté devant les conseils avec les conséquences pour notre personnel se sentant déstabilisé tant il est vrai que selon le CoFo il devrait être possible de pouvoir trouver une solution concernant cette adhésion à la CCCT pour autant que chaque partie y mette du sien dans une approche « gagnant - gagnant » et que la solution finale satisfasse une grande partie des vœux de chacun en gardant bien entendu à l'esprit la qualité des prestations de notre réseau et le bien-être de notre personnel

Je tiens également à souligner que je ne suis pas sûr que les exécutifs puissent s'ingérer dans la décision d'adhésion de la Fondation à une CCCT alors qu'elle a délégué ce genre de responsabilité à la Fondation. En revanche les exécutifs gardent toujours le levier de l'acceptation ou non du budget

Je ne suis pas sûr que le dépôt d'un postulat puisse faire avancer les choses concernant ce dossier de l'adhésion à la CCCT cantonale qui est désormais bloqué. En revanche on aurait pu imaginer que ce postulat mentionne par exemple le fait de revisiter la gouvernance de la Fondation afin de redéfinir les rôles et responsabilités des divers acteurs soit les exécutifs et le CoFo.

S'il y a réellement impossibilité pour les exécutifs de pouvoir travailler sereinement avec la Fondation et son CoFo l'existence de cette dernière devrait être remise en question avec par exemple la substitution de la Fondation par un nouveau service communal dès janvier 2022, cette possibilité comportant toutefois un gros inconvénient au niveau des coûts concernant l'adhésion de notre personnel à la LPP de la commune (coût supplémentaire estimé à env. KCHF 500 / an).

Merci de votre attention

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Messieurs les Municipaux,

Je suis un peu surpris par cette communication, je trouve qu'une communication de cette importance pourrait être faite par écrit.

Dans le rapport de la commission de gestion il y avait un organigramme très clair. Il y a un Conseil de Fondation, de 9 à 11 membres, comprenant au moins un/une président/présidente choisi pour ses compétences, un Municipal ou une Municipale par commune avec au maximum 3 conseillères ou conseillers par commune, un

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

représentant ou une représentante des entreprises de la Riviera et un ou une représentante des parents.

Concernant la prise de parole politique de ces personnes qui se trouvent au sein du conseil de Fondation, je rappelle qu'il y a 3 conseillères ou conseillers qui en font partie et que leur rôle est justement politique comme le mien et le vôtre.

Je suis surpris et je rappelle que concernant la gouvernance de la Fondation, l'administration repose sur 9 à 11 membres physiques et qu'elle peut prendre ses décisions quand la majorité des membres sont présents, cela s'appelle la démocratie. Les Municipales et Municipaux ont le même droit de vote que les conseillers et les autres représentants. Concernant le rapport de la CoGest, selon l'article 13 de la convention, les représentants des Municipalités doivent avoir une lettre de mission spécifiant le mandat accordé et l'étendue des compétences qui leur sont déléguées. A la rédaction de ce rapport, ces lettres de mission n'existaient pas et je ne me souviens pas les avoir lues depuis. Un constat fait par la CoGest, c'est que le Conseil communal est limité, il ne peut pas modifier les lignes budgétaires consacrées à la Fondation au sein du budget communal. Le but de créer une Fondation c'était pour qu'elle soit indépendante.

Dans ce même rapport de la CoGest de 2019 les représentants des Conseils communaux doivent pouvoir s'organiser pour avoir plus ou moins de poids dans les décisions du Conseil de Fondation.

Il est nécessaire que toutes les informations passent à l'ensemble des membres du CoFo et dans le bon timing.

J'ai l'impression que le Conseil de Fondation fait son travail et le fait bien, il a à cœur le bien-être des employées et employés qui s'y trouvent et de leur procurer des salaires respectables en sachant, comme l'a dit M. Commend, que la majorité sont engagés à temps partiel.

M. Jean-Marc Zimmerli, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Tout ce qui vient d'être dit est magnifique, nous y souscrivons totalement, mais je crois qu'il y a une mauvaise interprétation des intentions des Municipalités, car nous nous apercevons que les choses dérivent gentiment. Il y a des compréhensions qui sont différentes, une partie du Conseil imagine que les Municipalités peuvent, à quelque part, contrôler ce qui se passe au niveau du budget, mais ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui.

Nous arrivons avec des décisions qui ont un impact majeur sur le budget, et quand nous essayons de discuter avec la Fondation, ça ne fonctionne pas. Nous ne sommes pas en train d'imposer quoi que ce soit, nous sommes en train de ramener la discussion où elle aurait toujours dû être, à savoir au niveau du Conseil.

Le seul but est que le Conseil soit informé et qu'il puisse prendre les décisions qui conviennent.

Mme la Présidente

Je vais encore donner la parole aux conseillers qui lèvent la main actuellement, puis j'arrêterai la discussion, car il s'agissait uniquement des commentaires sur les communications de la Municipalité.

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Messieurs les Municipaux

Si la Municipalité a vraiment à cœur de tenir le Conseil communal informé, pourquoi ne pas le faire par écrit ? L'acoustique ici est déplorable et je regrette que cela soit fait par oral.

La Fondation est indépendante et c'était le but à sa création, c'est en travaillant sur ce rapport avec la CoGest que nous avons clarifié ce point. La discussion a été ouverte, le rapport est disponible et il a été voté.

M. Olivier Commend

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je tiens juste à mentionner à M. Zimmerli que le budget de la Fondation est accepté chaque année par les Municipaux des finances des deux communes et que ces dernières années nous n'avons jamais dépassé ce budget, sauf en 2020, Covid oblige.

M. Philippe Volet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux réactions :

Etant donné qu'il y a ce débat qui s'engage, je pense que la majorité du Conseil n'est pas au clair de ce qui se passe.

Je pense que chaque délégué de notre plénum doit représenter le Conseil communal, nous n'y allons pas pour notre profit personnel.

Concernant la communication municipale 08/21 pour l'harmonisation, les commissions des finances, par délégation, ont participé à cette séance avec M. Epp et M. Zimmerli et tout a été clairement indiqué et comme convenu nous avons pu donner notre avis sur cette informatique.

Cela a été respecté par les Municipalités, nos remarques ont été entendues et cette communication était constructive.

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Comme M. Volet je découvre toutes ces histoires et je suis un peu interloquée, je n'ai pas envie que nous passions si vite sur le sujet. Il y a un public qui est venu nombreux, il semble qu'il y a un grand malaise, ces personnes attendent des réponses. Des communications ont été faites ce soir, mais je n'ai pas compris ce que l'on attend de nous. J'ai compris qu'il y a une CCT qui doit être signée rapidement, ces gens ont besoin de savoir ce qui va leur arriver. J'aimerais une explication sur ce que nous, Conseil, nous pouvons faire rapidement pour débloquer cette situation. Recevoir ce type d'information de cette manière, ce soir, c'est un peu compliqué. J'ai besoin de savoir où les gens concernés et nous-même allons.

Mme la Présidente

Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, nous n'allons pas en débattre et de toute façon il n'y a aucune compétence du Conseil communal pour débloquer la situation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

4. Assermentation d'un conseiller communal (PS)

4.1 Présentation du candidat élu par le Bureau du Conseil

Mme la Présidente

Monsieur Christian Chabloz a passé son enfance à Blonay avant de partir quelques années pour mieux y revenir.

Il a 52 ans, est marié, a quatre enfants et travaille pour l'action sociale à la Loterie romande.

Son attachement à la communauté de Blonay est grand et il est heureux de pouvoir s'impliquer activement au sein du Conseil communal aujourd'hui, pour penser également avec enthousiasme la nouvelle commune de Blonay - Saint-Légier.

4.2 Assermentation

Mme la Présidente

Je vais procéder à l'assermentation de notre nouveau conseiller communal en remplacement de Mme Adeline Cardinaux, démissionnaire.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous lever.

« Monsieur,

Je vais vous lire le serment, à la fin de celui-ci, vous voudrez bien lever la main droite et dire « je le promets » :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Monsieur Christian Chabloz : « Je le promets »

Je vous félicite, vous remercie et vous invite à prendre votre fonction aux côtés de vos collègues.

5. Préavis municipal n° 10/21, relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 187'288.35 pour la construction de l'Espace Régional des Pléiades

Mme la Présidente

Y-a-t-il des demandes de récusation ?

2 récusés : M. Roland KARLEN, M. Frédéric KARLEN

Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal n° 10/21

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

2. Rapport de la commission des finances

Y a-t-il des objections concernant cette façon de procéder ?

J'ouvre la discussion selon l'ordre établi :

1. Préavis municipal n° 10/21

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question, cette somme de CHF 187'288.35 a-t-elle déjà été dépensée ?

La Municipalité confirme

M. Eric Vodoz

Madame la Présidente, Mesdames Les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Messieurs les Municipaux,

Le préavis 10/21 relatif à une demande d'apurement concernant l'ERP me fait revenir sur le sujet du ou des défauts de construction constatés sur ce bien, en particulier le souci de la terrasse.

Lors de notre conseil du mardi 27 avril dernier, Mme Carole Roulet a interpellé la Municipalité à ce sujet.

Monsieur le Syndic, dans sa réponse, n'a parlé que du problème de la peinture et mentionné le fait que cette tâche serait entreprise par le personnel communal sans faire mention expresse de la terrasse.

Il faut savoir que les normes SIA et le Code des obligations protègent le maître d'ouvrage de ces mauvaises surprises, pour autant que le problème soit pris au sérieux rapidement.

Dès lors j'aimerais savoir si les travaux spécifiques à la remise en ordre de la terrasse sont soumis à garantie ?

- Et si oui, la Commune a-t-elle adressé un avis de défaut à ou aux entreprises concernées ?
- Dans ce cas, cela a-t-il été fait dans les bons délais ?
- Y-a-t-il eu un accusé de réception de cet avis ?

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Il me semble que nous avons répondu à la question de Mme Roulet qui avait parlé de la terrasse, le premier rendez-vous a eu lieu au mois de mai, les tractations sont en cours et les responsabilités, comme souvent, ne se trouvent pas que d'un côté, il y a 2 ou 3 parties prenantes à ses responsabilités. Il nous semble avoir donné l'information au Conseil comme quoi c'était en cours.

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vois que la somme totale du préavis est de CHF 187'288.35, et que le dépassement pour le mobilier et l'équipement s'élève à lui seul à CHF 129'035.-

Il y a une augmentation des dépenses (p. 6 du préavis) de 129%, la somme a plus que doublé. Comment est-ce possible que la somme sur le mobilier ait plus que doublé, sans que personne ne réagisse ? Il s'agit d'une différence énorme.

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu un premier préavis dans les années 2007-2008 qui avait été retiré car les montants étaient jugés trop onéreux par les conseillers communaux de Blonay de l'époque.

Dès lors les équipes qui ont travaillé sur ce projet, qui est présenté aujourd'hui comme préavis définitif, ont souhaité limiter les frais de construction et rechercher des fonds privés. Dans les réflexions qui se faisaient, à ce moment-là, il avait été pensé de vendre un concept, de vendre des salles, par exemple de vendre les dortoirs à une entreprise ou que la salle du restaurant porte le nom d'un fournisseur ou d'un donateur.

Pour, d'une part, rester en dessous d'un montant qui avait été estimé à CHF 4,7 millions et d'autre part, chercher des financements par des donateurs privés. C'est pour cette raison qu'il avait été décidé de mettre seulement ce montant-là. Mais nous savions que ce montant, pour le mobilier, ne serait pas suffisant.

Ce que nous avons vu dans les recherches de dons c'est que personne n'a vraiment adhéré à l'idée de parrainer une salle ou l'achat du mobilier de la terrasse. Par contre, comme vous avez pu le voir, nous avons reçu passablement de montants de la part de donateurs mais cela a été fait de manière anonyme.

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil a voté sur une somme que la Municipalité savait être sous-évaluée, c'est-à-dire à 50% en dessous de la somme. En espérant que peut-être il y aurait des financements supérieurs. Le financement de CHF 500'000.- n'a pas été aussi généreux que prévu et la somme totale n'a pas pu être donnée. Je trouve qu'un doublement de la somme alors que nous savions que ce ne serait pas suffisant n'est pas acceptable, personnellement je voterai non, car je n'aime pas être le dindon de la farce.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

2. Rapport de la commission des finances

M. Eric Vodoz

Madame la Présidente, Mesdames Les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Messieurs les Municipaux,

Dès 2014, j'ai eu le privilège d'être intégré dans un premier groupe de travail instauré pour la mise en route du projet concernant l'ERP. De ce fait j'ai, entre autres, pris connaissance des plans de construction initiaux dont ceux de la partie hébergement. La communication municipale N° 14/16 jointe au préavis en cours, nous informe que le département de l'Economie et du sport n'accorde que CHF 750'000.- en lieu et place des CHF 900'000.- demandé. Ceci sans autre explication.

Dans le rapport des deux CoFi de ce jour, le commentaire, au point 2 de la page 2, nous fournit deux explications en rapport aux promesses financières non tenues par les donateurs :

La première concerne le montant de la donation et la seconde le prêt LADE.

En rapport avec ce dernier point, il est mentionné que le versement n'a pas été effectué à hauteur de CHF 900'000.- à cause du manque d'hébergements...

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

Je n'ai pas eu connaissance, ou alors j'ai manqué une information, que la finalité du projet d'hébergement soit différente de celle proposée dans les plans initiaux de l'époque.

Ma question est donc la suivante :

La Municipalité peut-elle me confirmer le fait que la finalité de la construction de la partie « hébergement » est différente que celle mentionnée dans les plans initiaux datant du 22 janvier 2015 ? Ou peut-elle clarifier cette explication de la CoFi ? Par avance je vous en remercie.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Il n'y a pas eu de modifications quant au nombre de dortoirs ou aux mètres carrés d'hébergement.

Par contre par rapport à un prêt LADE, vous ne pouvez pas connaître le montant quand vous déposez votre dossier, car il s'agit d'un dossier, qui est assez volumineux et complexe.

Vous faites une demande, vous faites analyser ce dossier par des gens compétents qui vous donnent une échelle dans laquelle vous pouvez espérer recevoir une subvention.

C'est ce que nous avons fait et sur la base du rapport du spécialiste, il nous a encouragé à mettre le maximum de ce qu'un département peut allouer, à savoir CHF 900'000.-. Je ne sais pas si ce montant a été modifié depuis, mais lors du dépôt du dossier c'était ce montant.

A la lecture de notre dossier, des composantes du dossier, qui ne comprend pas que la construction mais aussi l'animation et les différentes thématiques que nous proposons aux Pléiades, nous avons reçu une réponse qui nous informait que nous n'allions pas recevoir CHF 900'000.- mais CHF 750'000.-

M. Eric Vodoz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Merci pour votre réponse mais je ne vois pas le rapport avec l'hébergement qui est cité dans la CoFi ?

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je souhaite remercier la CoFi pour son analyse qui est très éclairante. C'est un magnifique travail, pour nous, de synthèse de ce qui s'est passé et surtout ce qui s'est mal passé. Premièrement, à la page 2 de son rapport, dans le chapitre des délibérations, je relève trois points qui font que je ne peux pas accepter ce préavis ce soir. Quand bien même l'argent est dépensé, je relève tout d'abord l'incompréhension exprimée par la CoFi au sujet du fait que nos 2 conseils communaux n'ont pas été informés des surcoûts avant que tout soit dépensé.

Deuxièmement les dépassements connus et conséquents, comme celui du mobilier évoqué par M. Sesseli précédemment, ces dépassements n'ont pas été non plus annoncés en cours de route, c'est très désagréable pour nos conseils communaux.

Troisièmement, apprendre, réaliser que c'est un membre non institutionnel de l'association qui s'est activé pour récolter des fonds sous forme d'abattement de prix, de rabais, alors que les marchés publics étaient attribués. Il y a un mélange des

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

genres et des casquettes qui est très désagréable, cela expliquera pourquoi je refuserai ce préavis.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Dans les constatations il aurait peut-être été sympathique d'entendre que, c'est la 1^{ère} fois dans les annales, que le 35% des coûts de construction a été apporté par des donations externes. Effectivement nous avons dépassé les montants d'environ 2% sur les coûts de construction. Par rapport au montant de la donation elle a été faite devant le notaire. Au départ le donateur souhaitait verser le montant en cash et suite à différents événements cela s'est fait devant notaire et devait se faire au moment de son décès. Malheureusement différentes circonstances ont fait que le montant était plus bas que proposé mais cela a été fait de manière très sérieuse. Comme les marchés publics ont été adjugés, cela ne pouvait pas être les autorités publiques qui démarchaient les entreprises. Dans le rapport de la COFI, c'est à peu près CHF 95'000.- qui a été accordé par les entreprises, montant que nous aurions souhaité qu'ils versent à l'association. Pour des raisons légales, ce n'était pas possible, nous avons dû le faire via un abattement sur les factures. Jusqu'au CHF 650'000.- qu'ont représenté les donations, CHF 95'000.- c'est une part importante, mais vous avez vite fait le calcul il y a encore plus de CHF 500'000.- par d'autres moyens que les entrepreneurs.

M. Yvan Kohli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Nous voyons que nous sommes en campagne électorale, et j'ai souvenir que notre Municipalité s'est battue pour aller chercher ces fonds auprès de privés pour cet ERP et maintenant nous sommes en train d'être effarouchés par un dépassement de 2% alors que le travail a été colossal. Toutes les entreprises de la région ont été sollicitées pour participer à ce financement. Personnellement je serai plus pour féliciter et applaudir la Municipalité que pour lui tirer dessus à quelques mois des élections.

M. David Baumeler

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Le seul qui a parlé de campagne électorale c'est M. Kohli. Je souhaite que les vœux de la CoFi qui sont indiqués à la page 3, soient appliqués par la suite pour que cela ne puisse plus se reproduire jusqu'à la fin de l'année et dans la nouvelle législature.

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Concernant la période électorale ou pas, notre rôle est de voter sur des préavis et notre prérogative est de poser des questions, d'avoir une opinion après avoir lu les dossiers qui nous sont fournis et nous le faisons depuis le début.

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Nous pouvons penser ce que nous voulons, l'électoralisme, etc... M. Kohli, je vous laisse à ces espèces d'analyses. Je souhaite rappeler que ce soir nous allons nous sentir moins seuls, pour celles et ceux que ce préavis met de mauvaise humeur, car

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

hier soir le Conseil communal de Saint-Légier, a accepté ce préavis par 18 voix contre 17, avec 5 absentions. Je ne citerai pas les groupes ou les partis qui ont aussi manifesté leur mauvaise humeur.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE des CONCLUSIONS :

Mme la Présidente

Je relis les conclusions du préavis municipal n°10/21, relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 187'288.35 pour la construction de l'Espace Régional des Pléiades

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 187'288.35 pour le financement de la construction de l'Espace Régional des Pléiades ;
2. de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution et ce aux meilleures conditions du moment ;
3. d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans, conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont prié-e-s de le manifester en levant la main :

Les conclusions du préavis municipal n°10/21, sont **refusées** par : 20 NON
18 OUI
8 abstentions
2 récusations

6. Préavis municipal n° 11/21, relatif aux comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera

Mme la Présidente

Y a-t-il des demandes de récusation ?

Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal n° 11/21
2. Rapport de la commission intercommunale de gestion

Y a-t-il des objections concernant cette façon de procéder ?

J'ouvre la discussion selon l'ordre établi :

1. Préavis municipal n° 11/21

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

2. Rapport de la commission intercommunale de gestion

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE des CONCLUSIONS :

Mme la Présidente

Je relis les conclusions du préavis municipal n° 11/21, relatif aux comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. d'adopter les comptes 2020 du Fonds culturel Riviera

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont prié-e-s de le manifester en levant la main :

Les conclusions du préavis municipal n°11/21, sont **adoptées** par : 45 OUI
1 NON
2 abstentions

7. Préavis municipal n° 12/21, relatif à la gestion et aux comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Mme la Présidente

Y a-t-il des demandes de récusation ? Y a-t-il une demande de non entrée en matière?

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal n° 12/21
2. Rapport de la commission intercommunale de gestion

Y a-t-il des objections concernant cette façon de procéder ?

J'ouvre la discussion selon l'ordre établi :

1. Préavis municipal n° 12/21

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

2. Rapport de la commission intercommunale de gestion

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE des CONCLUSIONS :

Mme la Présidente

Je relis les conclusions du préavis municipal n° 12/21, relatif aux comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera.

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. d'adopter les comptes et le bilan 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont prié-e-s de le manifester en levant la main :

Les conclusions du préavis municipal n°12/21, sont **adoptées** par : 48 OUI

0 NON

0 abstention

8. Préavis municipal n° 13/21, relatif à une demande de crédits complémentaires au budget 2020

Mme la Présidente

Y a-t-il des demandes de récusation ?

Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal n° 13/21
2. Rapport de la commission de gestion

Y a-t-il des objections concernant cette façon de procéder ?

J'ouvre la discussion selon l'ordre établi :

1. Préavis municipal n° 13/21

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2. Rapport de la commission de gestion

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE des CONCLUSIONS

Mme la Présidente

Je relis la conclusion du préavis municipal n° 13/21, relatif à une demande de crédits complémentaires au budget 2020.

Le Conseil communal de Blonay décide :

- d'approuver les crédits complémentaires au budget 2020 pour un montant de CHF 131'093.00.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont prié-e-s de le manifester en levant la main :

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

La conclusion du préavis municipal n°13/21, sont **adoptées** par : 40 OUI
1 NON
7 abstentions

9. Préavis municipal n° 14/21, relatif au rapport de gestion et aux comptes 2020 de la Commune de Blonay

Mme la Présidente

Y-a-t-il des demandes de récusation ?

Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

- 1) Présentation des comptes (M. Zimmerli)
- 2) Comptes de fonctionnement
 - a) Partie B, chapitres 1 à 8, pp. 1-32
 - b) Partie C, Statistique des charges et revenus par nature, pp. 1-4
 - c) Partie D, Bilan et annexes, pp. 1-18
 - d) Partie A, Récapitulation des comptes de fonctionnement
- 3) Etablissement primaire et secondaire de Blonay St-Légier-La Chiésaz
 - a) Partie B, Comptes de fonctionnement, pp. 1-3
 - b) Partie C, Statistique des charges et revenus par nature, p.1
 - c) Partie D, Bilan, p.1
 - d) Répartition intercommunale (à la 1ère page, avant la partie A)
 - e) Partie A, Récapitulation
 - f) Rapport 2020, pp.2-29
- 4) Le Préavis Municipal 14/21
- 5) Le rapport de la Commission de gestion

Des objections concernant cette façon de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Je passe la parole à Monsieur Zimmerli.

Présentation Power-point ^{annexe 8}

Mme la Présidente

Nous poursuivons et j'ouvre donc la discussion selon l'ordre établi.

Comptes de fonctionnement 2020 de la commune

Partie B Comptes de fonctionnement par service

Chapitre 1, Administration générale pages 1 à 3

Chapitre 2, Service des finances p. 4-5

Chapitre 3, Domaines et bâtiments 6-20

Chapitre 4, Travaux 21-25

Chapitre 5, Formation et jeunesse 26-27

Chapitre 6, Sécurité 28-29

Chapitre 7, Sécurité sociale 30-31

Chapitre 8, Services industriels 32

Partie C, Statistique des charges et revenus par nature p. 1- 4

Partie D, Bilan et annexes

Bilan, disponibilités, état des comptes – courants et débiteurs, état des titres et placements, pp.1-4

Situation des investissements du patrimoine pp. 5-13

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

État des fonds de réserve, pp. 14-15

État des dettes bancaires et emprunts pp. 16-17

Évolution de l'endettement par habitant, p. 18

Annexe aux comptes p.19

Partie A, Récapitulation

Etablissement primaire et secondaire Blonay-St-Légier-la Chiésaz

Partie B Comptes de fonctionnement par service, pages 1 à 3

Partie C, Statistique des charges et revenus par nature pages 1

Partie D, Bilan

Partie A, Récapitulation

Rapport 2020

Rapport du directeur Conseil d'établissement Direction de l'Etablissement Corps enseignant, pp. 4-11

Élève, p.12-13

Activités diverses, p.14

Conclusion, p. 22

Annexe, pp. 23-26

Répartition intercommunale

Préavis municipal 14/21 Rapport de la municipalité au conseil communal sur sa gestion durant l'année 2020

M. Charles Blanchod

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Concernant la page qui traite des naturalisations.

J'ai deux questions, je voulais savoir s'il est possible d'avoir des précisions, sur les deux demandes de naturalisations qui ont été refusées et si nous pouvons connaître les raisons de ces refus.

La deuxième question est de savoir si le tribunal fédéral a donné son verdict par rapport au recours et si oui quel est ce verdict ?

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu un cas où le Canton a fait recours suite à la décision d'octroyer cette naturalisation et le recours est pendant au tribunal fédéral, mais la démarche provient du Canton. Pour le deuxième cas, nous ne l'avons pas en mémoire, mais nous pourrons vous renseigner à l'occasion.

Préambule

Introduction

Chapitre 1, Administration générale

Chapitre 2, Finances

Chapitre 3, Domaines et bâtiments

Chapitre 4, Travaux

Chapitre 5, Formation et jeunesse

Chapitre 6, Sécurité et Contrôle des habitants

Chapitre 7, Sécurité sociale

Chapitre 8, Réseau d'eau

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

Chapitre 9, Analyse financière
Chapitre 10, Résultat effectif réel
Chapitre 11, Rapport de l'organe de révision

Rapport de la commission de gestion

Rapport de la CoGest
Questions de la CoGest et réponses de la municipalité

M. Jean-Marc Zimmerli, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Premièrement, je remercie la commission de gestion pour ce rapport, pour ceux qui le souhaite, je les incite à le lire si ce n'est pas déjà fait, c'est très intéressant.
Deuxièmement, il y a dans ce rapport, une série de recommandations faites par la commission de gestion, auxquelles la Municipalité a décidé de répondre par écrit lors de la prochaine séance qui aura lieu à mi-septembre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE des CONCLUSIONS :

Mme la Présidente

Je relis les conclusions du préavis municipal n° 14/21, rapport de la municipalité au conseil communal sur sa gestion durant l'année 2020

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. d'approuver, tels que présentés, les comptes de la Commune et ceux de l'Établissement primaire et secondaire de Blonay –St-Légier-La Chiésaz ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2020.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont prié-e-s de le manifester en levant la main :

Les conclusions du préavis municipal n°14/21, sont **adoptées** par : 48 OUI
0 NON
0 abstention

10. Préavis municipal n° 17/21 relatif à la zone réservée et son règlement

Mme la Présidente

Y a-t-il des demandes de récusation ?
Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal n° 17/21
2. Rapport de la commission d'étude

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

Y a-t-il des objections concernant cette façon de procéder ?

J'ouvre la discussion selon l'ordre établi :

1. Préavis municipal n° 17/21

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2. Rapport de la commission d'étude et discussion sur les recommandations de la CoGest (p. 12) (art. 107 de notre règlement)

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE des CONCLUSIONS :

Mme la Présidente

Je relis les conclusions du préavis municipal n° 17/21, relatif à la zone réservée et à son règlement.

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. d'adopter le plan de zone réservée et son règlement ;
2. d'adopter les propositions de réponse aux oppositions ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes notariés nécessaires

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont prié-e-s de le manifester en levant la main :

Les conclusions du préavis municipal n°17/21, sont **adoptées** par : 44 OUI

1 NON

3 abstentions

11. Interpellations, motions, postulats et pétitions

-

13. Propositions individuelles, observations et vœux

Madame la Présidente ouvre la discussion.

M. Charles Blanchod

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

Je voulais faire une remarque personnelle, concernant les conseillères et conseillers qui se font élire sous l'étiquette d'un parti ou d'un groupement et qui démissionnent après un laps de temps très court pour devenir des membres sans parti. Je rappelle qu'en 2016, lorsque nous avons élu ce Conseil communal, les habitants de notre commune ont décidé d'attribuer un certain nombre de sièges pour chaque parti, 25 pour le PLR, 17 pour les Indépendants, 11 pour les Verts et Ouverts, 6 pour l'UDC et 6 pour les Socialistes. Ces gens qui démissionnent de leur parti, pour plusieurs raisons qui sont valables ou pas, je ne connais pas les raisons et cela ne me regarde pas. Nous avons de ce fait des partis qui ne sont plus représentés tel qu'avait été le

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

souhait de nos concitoyens. Je ne trouve pas cela très normal, même si je sais que nous n'avons pas beaucoup de moyens d'agir contre ça. De toute façon, ces 2 personnes aujourd'hui si elles souhaitent se représenter aux élections du mois de septembre, devront choisir un autre parti, puisque nous ne pouvons pas nous présenter, à ma connaissance, sans parti. Cela veut dire que si aujourd'hui, les contacts nécessaires ont été pris, ce parti ou ce groupement a officieusement une voix de plus. Cette personne est certainement en train de voter selon les idées du nouveau parti ou groupement choisi. Cela me dérange profondément et j'invite ces gens à démissionner de ce Conseil pour permettre aux groupements ou partis concernés, à savoir les Verts et Ouverts et nous les Indépendants, de pouvoir mettre à leur place quelqu'un qui est de nos idées, ceci afin de respecter la volonté de nos concitoyens.

Ces gens seront libres de se représenter aux élections, dans quelques mois, dans le parti de leur choix.

M. Pierre Barbey

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur les communications de tout à l'heure, je trouve dommage la manière dont la séance s'est déroulée, avec la Présidente qui a exclu certains sujets de son choix que nous n'avons pas traités ce soir.

Je trouve que le sujet du REBSL est important, je me réjouis que nous débattions prochainement du postulat afin d'avoir des réponses et de régler cela rapidement, afin de ne pas rester dans le flou.

Mme Michèle Perrelet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question à la Municipalité, concernant la petite Julia, nous sommes fin juin et des réponses nous avaient été promises pour début juillet. Je voulais savoir si de nouvelles informations sont arrivées.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vous avais communiqué que nous avons pris contact avec les propriétaires des parcelles qui pourraient être concernées car elles ont un espace libre, mais pour l'heure nous n'avons reçu que deux réponses. Nous allons prendre du temps pour les relancer et reprendre des contacts. L'affaire suit son cours dans un été très chargé, mais nous allons faire notre travail.

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite remercier la Municipalité d'avoir apporté une réponse au double postulat sur le 30 km/h à Blonay Soit le postulat de M. Guillaume Gentil qui demandait une tranquillisation des nuits et celui de M. Beringhs que j'ai vu hier soir et à qui j'ai pu dire que plus d'une année après le dépôt de son postulat, il y a enfin une réponse étayée.

Je me réjouis que nous puissions débattre de ces réponses à la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

PROCÈS-VERBAL N° 43

Conseil Communal

Séance du mardi 29 juin 2021, 20h30

Mme la Présidente

Tous les points de l'ordre du jour ont été traités.

Je me permets de vous souhaiter une bonne pause estivale et je me réjouis de vous retrouver lors de la prochaine assemblée du Conseil communal le 28 septembre 2021 pour celles et ceux qui ne restent pas pour l'apéro qui va suivre maintenant à l'extérieur.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous un bon retour chez vous.

Je clos ainsi cette séance du Conseil communal à 22h21.

Au nom du Conseil communal de Blonay

La Présidente



Laura Ferilli



La Secrétaire



Céline Morier

Annexes : courriers lus en séance

Adeline Cardinaux
Sur le Crêt 8
1807 Blonay

Blonay, le 9 juin 2021

Conseil Communal de Blonay
à l'attention de Mme Laura Ferilli
Route de Saint-Légier 29
1807 Blonay

Madame la Présidente, Messieurs les municipaux,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

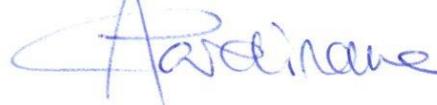
28

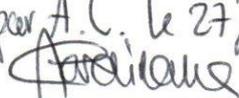
Par la présente je vous annonce ma démission de mon poste de conseillère communale socialiste au 30 juin 2021. Un déménagement et une toute nouvelle situation professionnelle en sont les principales causes.

Je remercie tous les membres de cette assemblée ainsi que nos municipaux et les membres du bureau pour cette expérience relationnelle et intellectuelle haute en couleurs qui m'a enrichie et m'a fait grandir d'une manière que je ne soupçonnais pas auparavant.

Avec mes plus sincères salutations.

Adeline Cardinaux



modifié par A.C. le 27 juin 21


De: lferilli@blonay.ch
Date d'envoi: 29/06/2021 - 10:39
À: laura.ferilli@bluewin.ch
Objet: TR: Démission du parti Verts Ouverts
Pièces jointes: image002.jpg 1.6 KB



Commune de Blonay
 Conseil communal
Laura Ferilli - Présidente
 Route du Village 45
 Case postale 12
 1807 Blonay

De : Michèle Perrelet

Tél. 078 766 69 08

e-mail lferilli@blonay.ch
Internet www.blonay.ch

<michele.perrelet@bluewin.ch>

Envoyé : vendredi 11 juin 2021 12:54

À : Laura Ferilli <lferilli@blonay.ch>

Cc : Nicolet Jean-Marc <jeanmarcnicolet@bluewin.ch>

Objet : Démission du parti Verts Ouverts

Madame la Présidente,

Je me permets de vous contacter afin de vous informer de ma démission avec effet immédiat, du parti des Verts Ouverts. Je continuerais mon travail au Conseil Communal en tant que « Conseillère Communale Hors Partis » jusqu'à la fin de cette législature.

Monsieur Jean-Marc Nicolet, Président des Verts Ouverts, qui nous lis en copie, a été informé de ce changement. A titre personnel, Monsieur Nicolet a donné son accord à ce que je continue mes mandats dans les commissions ASR et SIGE. Il va encore informer et consulter les autres membres des VO lors de la prochaine séance de préparation, le 22 juin 2021. J'attends volontiers votre confirmation ce concernant et me tiens à votre disposition pour toutes autres questions que vous auriez.

Je vous souhaite, Madame la Présidente, une bonne journée et un excellent weekend et vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Michèle Perrelet
 Rte de Châtel St Denis 47B
 CH-1807 Blonay
 Mob: +41 78 615 2424

De: lferilli@blonay.ch
Date d'envoi: 29/06/2021 - 10:32
À: laura.ferilli@bluewin.ch
Objet: TR: Prochaines élections communales Blonay/St-Légier
Pièces jointes: image002.jpg 1.6 KB



Commune de Blonay
 Conseil communal
Laura Ferilli - Présidente
 Route du Village 45
 Case postale 12
 1807 Blonay

Tél. 078 766 69 08

e-mail lferilli@blonay.ch
 Internet www.blonay.ch

De : tonique@bluewin.ch
 <tonique@bluewin.ch>
Envoyé : samedi 19 juin 2021
 18:13
À : 10 OJ
 <municipalite@blonay.ch>;
 Laura Ferilli
 <lferilli@blonay.ch>
Objet : Prochaines élections
 communales Blonay/St-Légier

Messieurs les membres de la Municipalité de Blonay,
 Madame la Présidente du Conseil communal de Blonay,

Je viens de recevoir le dernier numéro de Comm'une Info et lu avec intérêt les informations concernant les futures élections pour la nouvelle commune Blonay/St-Légier.

J'ai été surpris de ne voir aucune référence concernant des informations publiques des futur.es candidat.es à la future municipalité. Je ne vois non plus aucune information quant à un éventuel débat public ouvert à la population et avec les candidat.es à la municipalité.

Est-ce qu'un débat public est prévu?, si oui, quand? Si non, pourquoi.

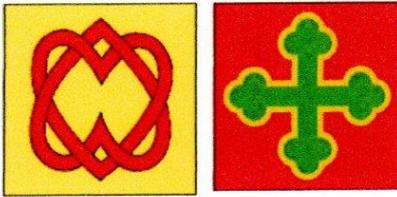
Il s'agira d'une votation sans précédent avec des enjeux importants pour l'avenir de la future commune et de la région et nous allons voter pour des visages au dessus de légendes qui les présentent et de programmes de partis. Néanmoins ce sont des personnalités qui vont conduire la future commune et il me semble qu'il serait normal que la population puisse les connaître, ainsi que leurs idées et vision pour la future commune au delà des positions partisans et sur différents sujets d'intérêts public. Peut-on imaginer un nouveau départ avec de nouvelles façons de fonctionner en rapprochant les candidat.es et futur.es élu.es de la population?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous aurez portée à mon message ainsi que de votre réponse.

Avec mes cordiales salutations

--
 Toni Cerrone
 Ruelle de Cojonnex 10
 1807 Blonay
 Tél. 079 252 77 30
 mail: tonique@bluewin.ch

Blonay et St-Légier-La Chiésaz, le 23 juin 2021



Municipalités
de Blonay et St-Légier - La Chiésaz

Conseil communal de Blonay
p. a. Mme Laura Ferilli, Présidente
Route de St-Légier 29
1807 Blonay

Conseil communal de St-Légier – La Chiésaz
p. a. M. Jean-Luc Burgy, Président
Route de St-Légier 68
1806 St-Légier – La Chiésaz

N/réf. 18.07.08/JMG

Nouvelle commune de Blonay – Saint-Légier Organisation des locaux et de l'informatique pour le Conseil communal

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous nous référons aux courriels de Mme Ferilli du 19 mai et de M. Burgy du 16 juin 2021 qui ont été soumis au Comité de pilotage (COFIL) lors de sa séance du 21 ct.

Nous sommes désormais en mesure de vous apporter les réponses suivantes en ce qui concerne les locaux et l'équipement pour le Conseil communal de la future Commune de Blonay – Saint-Légier et sa présidence dès le 1^{er} janvier 2022.

Locaux

Comme vous pouvez vous l'imaginer, la fusion entraînera de nombreuses modifications d'attribution des locaux, tant à Blonay qu'à St-Légier – La Chiésaz. Les municipalités, sur préavis du COFIL, en ont récemment validé la répartition.

L'Aula du Groupe d'utilité publique de Bahyse (GUPB), à Blonay, compte tenu de ses dimensions a été retenue pour faire office de salle du Conseil communal. Elle permettra de réunir les 80 conseillers communaux de la nouvelle commune. Le public, quant à lui, trouvera des places dans les *Pas perdus*, et ce latéralement. Cette salle est équipée d'un système Wi-Fi performant ainsi que d'un beamer fixe.

Pour la présidence du Conseil communal, l'ancien « Bureau du Conseil communal de Blonay », attenant à l'Aula, qui a été utilisé jusqu'en 2009 sera équipé de deux places de travail. Les armoires se trouvant dans ce local seront toutes à disposition de la présidence du Conseil, le matériel de sonorisation qui s'y trouve sera déplacé. Le Wi-Fi y est également disponible.

Les accès à ce local ainsi qu'aux armoires seront modifiés afin de garantir le principe de séparation des pouvoirs (la question du nettoyage devra encore être réglée en temps opportun avec la présidence).

Comme les différentes modifications d'attribution des locaux devront se faire par cascades, le bureau qui est actuellement mis à disposition du Bureau du Conseil communal de Blonay à la Maison de commune sera le premier à être transféré vers son emplacement définitif. En libérant cet espace, cela permettra des rocades internes de places de travail facilitant ainsi le déroulement des travaux de transformation. Nous vous prions de prendre note qu'il devra être libéré pour la fin du mois d'août. Les opérations de

déménagement seront coordonnées par le secrétaire municipal de Blonay et assurés par le Service des bâtiments de cette commune.

Informatique

L'acquisition de deux ordinateurs portables (Surface Windows) est d'ores et déjà prévue au budget 2022 de la nouvelle commune. Nous prévoyons d'équiper les deux places de travail de *Dockingstation* permettant de les relier à un écran ainsi qu'à un clavier. Une imprimante sera également mise à disposition.

En plus d'une adresse e-mail personnelle, qui sera également mise à disposition de l'ensemble des membres du délibérant (par exemple jean.untel@bstl.ch), nous créerons les adresses presidenceduconseil@bstl.ch et secretaireduconseil@bstl.ch.

Un dossier informatique sera créé sur nos serveurs à l'usage de la présidence du Conseil communal (président-e et secrétariat) et un autre sera partagé entre la présidence et l'administration générale.

Tant le-la président-e que le-la secrétaire du Conseil communal se verront attribuer une session distante permettant un accès sécurisé à leur environnement depuis n'importe quel ordinateur.

Relations entre la présidence du Conseil communal et la Municipalité

Comme c'est le cas dans les deux communes, les décisions municipales concernant le fonctionnement du Conseil communal seront régulièrement transmises à la présidence du Conseil (président-e et secrétaire).

Pour ce qui de la collaboration entre les autorités, bien que nous estimions qu'il est indispensable qu'elle soit régulière et efficiente, nous laisserons le soin aux nouveaux élus de s'organiser. Le bureau du futur Conseil communal peut d'ores et déjà compter sur la collaboration avec le Service de l'Administration générale qui fera le lien avec l'exécutif.

En vous souhaitant bonne réception de ce pli, nous vous adressons, Madame Présidente, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

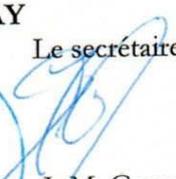
**AU NOM DE LA MUNICIPALITE
DE BLONAY**

Le syndic


D. Martin



Le secrétaire


J.-M. Guex

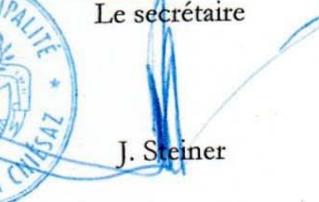
**AU NOM DE LA MUNICIPALITE
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

Le syndic


A. Bovay



Le secrétaire


J. Steiner

Copie : Service des bâtiments de la Commune de Blonay

De: lferilli@blonay.ch
Date d'envoi: 29/06/2021 - 10:28
À: laura.ferilli@bluewin.ch
Objet: TR: Soirée-s publique-s de présentation des candidat-e-s
Pièces jointes: image002.gif 2.8 KB
 image003.jpg 1.6 KB
 image004.jpg 1.6 KB



Commune de Blonay
 Conseil communal
Laura Ferilli - Présidente
 Route du Village 45
 Case postale 12
 1807 Blonay

Tél. 078 766 69 08

e-mail lferilli@blonay.ch
 Internet www.blonay.ch

De : Guex Jean-Marc
 <jmguex@blonay.ch>
Envoyé : mercredi 23 juin
 2021 09:16

À : Laura Ferilli
 <lferilli@blonay.ch>
Cc : presidenceduconseil@st-
 legier.ch; 'Alain Bovay'
 <alainbovay@st-legier.ch>;

'Jacques Steiner (secretaire@st-legier.ch)' <secretaire@st-legier.ch>; Martin Dominique
 <dmartin@blonay.ch>

Objet : RE: Soirée-s publique-s de présentation des candidat-e-s

Madame la Présidente du Conseil communal,

A l'instar de la Municipalité de St-Légier - La Chiésaz, notre autorité a pris connaissance de votre courriel du 18 juin lors de sa séance du lundi 21 ct.

Après examen de votre demande, notre autorité a décidé de ne pas entrer en matière. Elle estime en effet qu'il revient aux partis de faire la promotion de leurs candidats tant à l'exécutif qu'au délibérant et qu'il n'appartient pas à la commune de mettre en place une telle séance d'information.

M. le Président du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz, ainsi que M. le syndic et le secrétaire municipal de cette même commune nous lisent en copie.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame la Présidente du conseil communal, nos salutations les meilleures.



Commune de Blonay
 Secrétariat municipal
Jean-Marc Guex - secrétaire municipal
 Route du Village 45
 Case postale 12
 1807 Blonay

Tél. 021 926 82 30

De : Laura Ferilli
 <lferilli@blonay.ch>
Envoyé : vendredi 18 juin
 2021 13:59
À : 'Alain Bovay'

Fax 021 926 82 39
e-mail jmguex@blonay.ch
Internet www.blonay.ch

<alainbovay@st-legier.ch>
Presidence Conseil communal
<presidenceduconseil@st-legier.ch>; 00-Municipalité <00-

muni@blonay.ch>

Objet : Soirée-s publique-s de présentation des candidat-e-s

Messieurs les Syndics,
Madame et Messieurs les Municipaux,

La Municipalité de Blonay m'a informée de sa proposition d'annuler la séance du Conseil communal de Blonay du mois d'août.

Dans ce cas, je vous propose de penser à proposer à la population de nos communes une soirée de présentation des candidat-e-s à la Municipalité de la future commune, avec échange et réponse aux questions des habitant-e-s. Et également une soirée pour les candidat-e-s au Conseil communal, si cela est possible.

Voilà, excusez-moi de ne pas faire plus long mais le temps est un peu compté...

Bel après-midi et meilleures salutations.

Laura Ferilli

Commune
de Blonay



Commune de Blonay
Conseil communal
Laura Ferilli - Présidente
Route du Village 45
Case postale 12
1807 Blonay

Tél. 078 766 69 08

e-mail lferilli@blonay.ch
Internet www.blonay.ch

De: lferilli@blonay.ch
Date d'envoi: 29/06/2021 - 09:55
À: laura.ferilli@bluewin.ch
Objet: TR: Système de vote électronique pour le Conseil communal
Pièces jointes: image001.gif 2.8 KB
 image003.jpg 1.6 KB



Commune de Blonay
 Conseil communal
Laura Ferilli - Présidente
 Route du Village 45
 Case postale 12
 1807 Blonay

Tél. 078 766 69 08

e-mail lferilli@blonay.ch
 Internet www.blonay.ch

De : Guex Jean-Marc
 <jmguex@blonay.ch>
Envoyé : lundi 28 juin 2021
 18:42

À : Laura Ferilli
 <lferilli@blonay.ch>
Cc : presidenceconseil@st-legier.ch; 'Jacques Steiner
 (secretaire@st-legier.ch)'

<secretaire@st-legier.ch>; 'Alain Bovay' <alainbovay@st-legier.ch>; Martin Dominique
 <dmartin@blonay.ch>

Objet : Système de vote électronique pour le Conseil communal

Madame la Présidente,

Je vous informe que lors de sa séance sa séance du 21 juin 2021, la Municipalité de Blonay à l'instar de l'exécutif st-légerin, a admis le principe de l'acquisition du système de vote électronique pour le Conseil communal de la future commune de Blonay – Saint-Légier auprès de la société Meerkachte SA, à Rolle, pour la somme total de CHF 13'500.00, à répartir pour moitié entre les deux communes.

Bien que le budget ne prévoit pas une telle dépense sur l'exercice 2020, la Municipalité ne voit pas d'objection à ce que cette acquisition soit effectuée cette année encore.

Je vous informe également qu'il a été convenu entre M. Bürgy et M. Bovay que l'information était à communiquer aux conseils communaux par la présidence, ce à quoi l'exécutif blonaysan adhère tout à fait.

Avec mes meilleures salutations.



Commune de Blonay
 Secrétariat municipal
Jean-Marc Guex - secrétaire municipal
 Route du Village 45
 Case postale 12
 1807 Blonay

Tél. 021 926 82 30

De : Alain Bovay
 <alainbovay@st-legier.ch>
Envoyé : lundi 28 juin 2021
 17:49
À : Presidence Conseil
 communal

Fax 021 926 82 39
e-mail jmgux@blonay.ch
Internet www.blonay.ch

[<presidenceduconseil@st-legier.ch>](mailto:presidenceduconseil@st-legier.ch); Secrétaire
[<secretaire@st-legier.ch>](mailto:secretaire@st-legier.ch)
Cc : Martin Dominique

[<dmartin@blonay.ch>](mailto:dmartin@blonay.ch); Guex Jean-Marc [<jmgux@blonay.ch>](mailto:jmgux@blonay.ch)

Objet : RE: Système de vote électronique

Bonsoir Jean-Luc,
Je te confirme qu'il te revient de communiquer et bien entendu d'apprécier le soutien des municipalités pour cette acquisition.
Bien à toi
Alain

De : Présidence Conseil communal [<presidenceduconseil@st-legier.ch>](mailto:presidenceduconseil@st-legier.ch)

Envoyé : vendredi, 25 juin 2021 09:20

À : Secrétaire [<secretaire@st-legier.ch>](mailto:secretaire@st-legier.ch)

Cc : Alain Bovay [<alainbovay@st-legier.ch>](mailto:alainbovay@st-legier.ch); Martin Dominique [<dmartin@blonay.ch>](mailto:dmartin@blonay.ch); Guex Jean-Marc [<jmgux@blonay.ch>](mailto:jmgux@blonay.ch)

Objet : Re: Système de vote électronique

Bonjour Jacques,
J'attendais la réponse de la municipalité de Blonay pour communiquer la nouvelle. Je peux la communiquer à la séance du CC de lundi, même si les modalités de test ne sont pas définies, sauf si la municipalité désire le faire elle-même. Je m'imagine introduire officiellement le système lors de la séance d'installation des autorités de décembre: en effet, ce système simplifierait les votations pour les membres des organes du CC en l'église de St-Légier.
En cas d'accord de la municipalité, je peux m'occuper de l'acquisition et de sa mise en place (tests et préparation pour la séance de décembre).
Merci de ta réponse avant lundi soir.
Cordiales salutations
Jean-Luc Bürgy

Envoyé de mon iPhone

Le 25 juin 2021 à 09:08, Secrétaire [<secretaire@st-legier.ch>](mailto:secretaire@st-legier.ch) a écrit :

Messieurs,

L'intention de la commune de Blonay, respectivement sa municipalité, était de communiquer par la voix et voie, d'ailleurs, du syndic.

Toutefois, je m permets une remarque : L'initiative est issue du conseil communal. Ne serait-il pas dès lors judicieux que la communication émane du bureau du CC, par le biais de son président ?

Merci de me redire dès que possible.

Excellente journée à tous.

Jacques

[<4159_001.pdf>](#)

De: lferilli@blonay.ch
Date d'envoi: 29/06/2021 - 09:44
À: laura.ferilli@bluewin.ch
Objet: TR: Démission de mes fonctions au conseil communal de Blonay
Pièces jointes: image002.jpg 1.6 KB



Commune de Blonay
 Conseil communal
Laura Ferilli - Présidente
 Route du Village 45
 Case postale 12
 1807 Blonay

Tél. 078 766 69 08

e-mail lferilli@blonay.ch
 Internet www.blonay.ch

De : Windsor
 <wmills@bluewin.ch>
Envoyé : lundi 28 juin 2021
 17:14
À : Laura Ferilli
 <lferilli@blonay.ch>
Cc : Nicolet Jean-Marc
 <jeanmarcnicolet@bluewin.ch>
Objet : RE: Démission de mes

fonctions au conseil communal de Blonay

Madame la Présidente, chère Laura,

Après mûr réflexion, je vous remets ma démission. Ces trois années passées au conseil communal été très enrichissante à tous les niveaux.

Madame la Présidente, je dois vous féliciter pour votre présidence, une fonction que vous avez maîtrisée en très peu de temps, tout en étant sous les feux des projecteurs et sous l'œil critique. Un tout grand BRAVO !

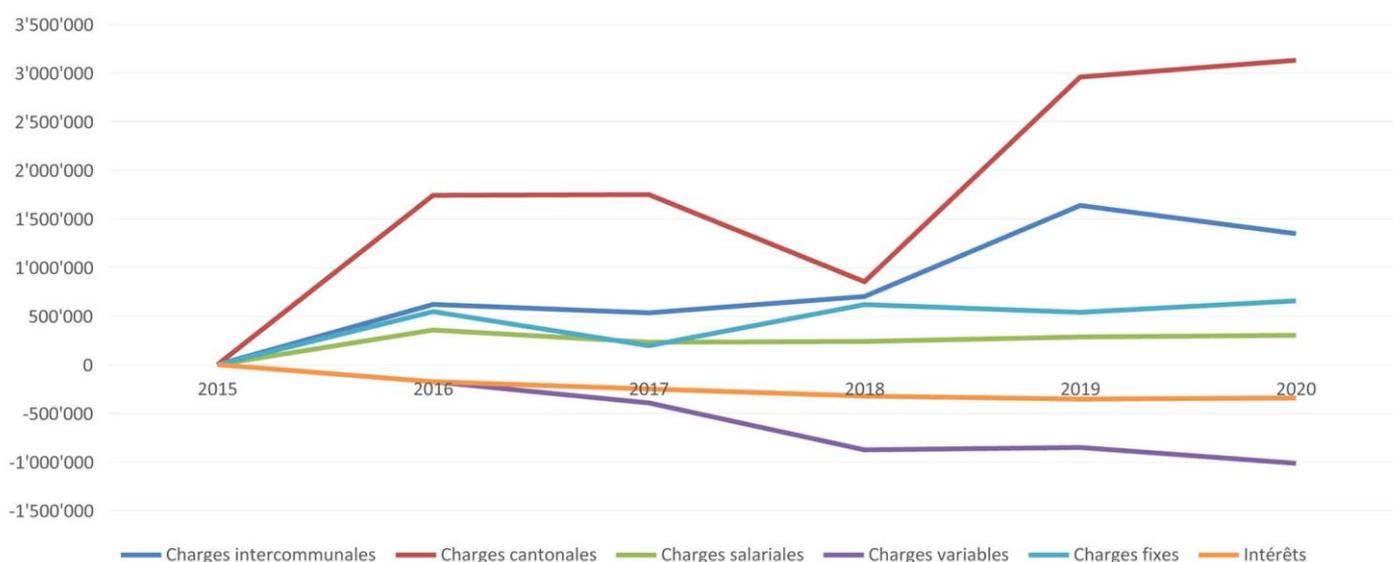
Je vous souhaite tout le meilleur pour la dernière ligne droite et le succès que vous méritez aux élections de septembre.

Meilleures salutations/Kind regards/Mit freundlichen Grüßen
 Windsor Mills

Présentation des comptes 2020

- Evolution des charges de 2015 à 2020
- Comparaison Charges 2020 / Budget 2020
- Comparaison Produits 2020 / Budget 2020
- Conclusions

Evolution des charges de 2015 à 2019



	Charges intercommunales	Charges cantonales	Charges salariales	Charges variables	Charges fixes	Intérêts
2016	619'367	1'741'947	356'218	-175'505	545'765	-175'452
2017	533'226	1'749'203	230'619	-393'556	195'159	-250'102
2018	701'117	853'126	238'833	-876'154	617'724	-322'541
2019	1'637'249	2'958'401	284'792	-851'639	538'523	-354'270
2020	1'347'336	3'130'750	302'028	-1'014'478	656'444	-342'624

Comparaison Charges Comptes 2020 / Budget 2020

Annexe 8

(Montants en k CHF)

CHARGES		1'540	
30	Autorités et personnel	53	
	301 <i>Personnel administratif et d'exploitation</i>		92
31	Biens, services, marchandises	-687	
	314 <i>Entretien des immeuble, routes et territoire</i>		-280
	315 <i>Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques</i>		-65
	317 <i>Réceptions et manifestations</i>		-74
	318 <i>Honoraires et prestations de services</i>		-147
35	Rembours., participations et subventions à des collectivités	1'169	
	351 <i>Canton</i>		1'038
	352 <i>Communes et associations de communes</i>		130
36	Aides et subventions	267	
	365 <i>Aides, subventions à des institutions privées</i>		294

Comparaison Comptes Produits 2020 / Budget 2020

(Montants en k CHF)

REVENUS		2'414	
40	Impôts	1'271	
	400 <i>Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel</i>		136
	401 <i>Impôts sur le bénéfice net, le capital des personnes morales</i>		-89
	404 <i>Droits de mutation</i>		308
	405 <i>Impôts sur les successions et donations</i>		1'026
	409 <i>Impôts récupérés après défalcation</i>		-104
42	Revenus du patrimoine	-74	
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	294	
	431 <i>Emoluments</i>		-70
	434 <i>Taxes de raccordement et d'utilisation</i>		138
	435 <i>Ventes et prestations de service</i>		124
	436 <i>Remboursements de tiers</i>		119
	439 <i>Autres recettes</i>		50
44	Parts à des recettes cantonales	728	
45	Participations et remboursements de collectivité publiques	176	
	451 <i>Canton</i>		116
	452 <i>Communes et associations de communes</i>		60

Conclusions

- Entrées fiscales liées au marché immobilier en hausse.
- Pas de correction d'impôt significative concernant un exercice antérieur.
- La réduction des dépenses communales s'est poursuivie pendant l'exercice 2019.
- La pression liée à la péréquation continue d'augmenter.
- Moralité de cette exercice similaire à celle de 2019 : plus on gagne, plus on paie !!
Le problème est que toute augmentation des entrées fiscales est presque intégralement compensée par des augmentations de la facture sociale et péréquative.